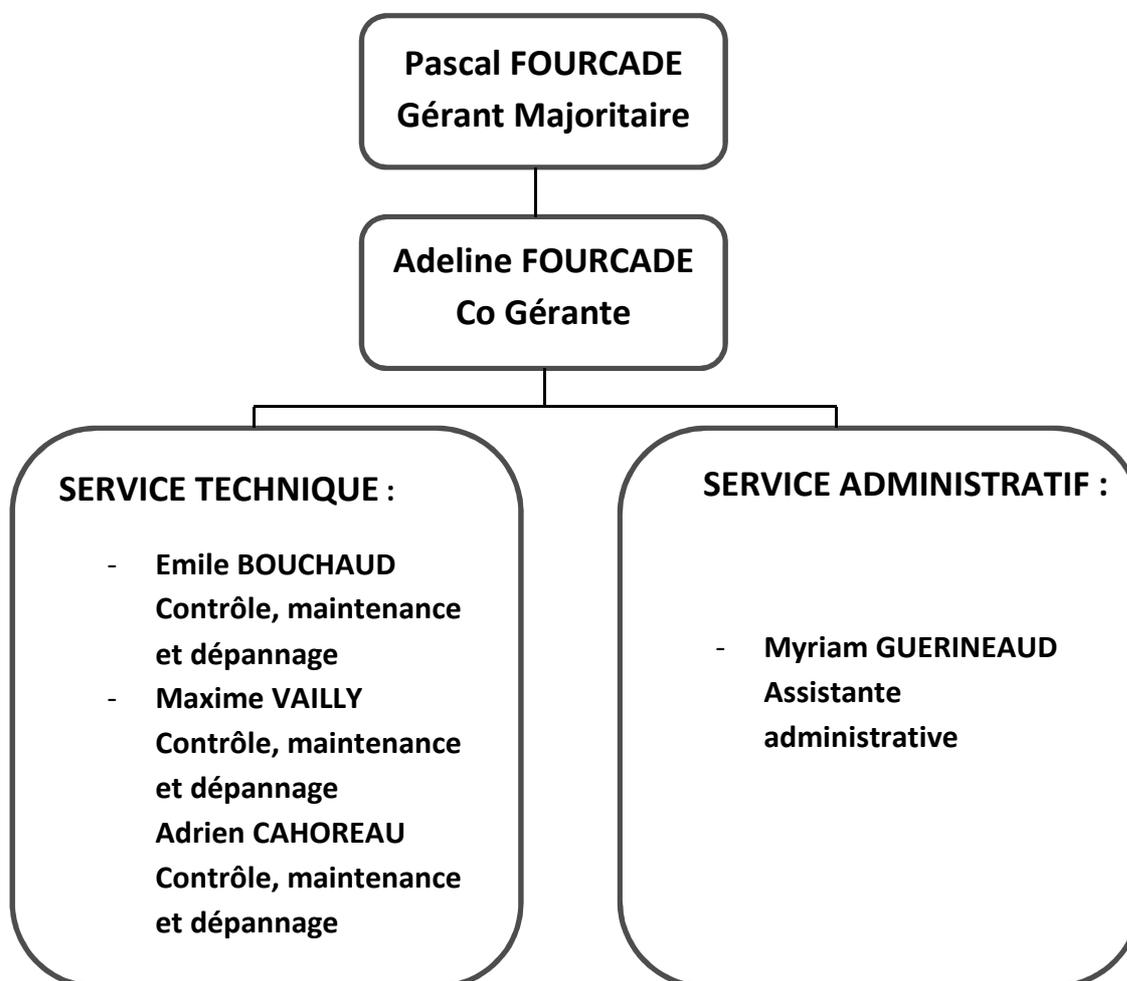


1. COMPOSITION:

- Gérant majoritaire retraité:
 - M. Pascal FOURCADE
- Co Gérante Travailleur Non Salarié (TNS) :
 - Mlle Adeline FOURCADE
- Salariés :
 - M. Emile BOUCHAUD, technicien maintenance, CDI
 - M. Maxime VAILLY, manœuvre électricien, CDI
 - Mlle Myriam GUERINEAUD, assistante administrative, CDI
 - M. Adrien CAHOREAU, technicien maintenance, CDD

Fig. n°1 : Organigramme



2. OBJET :

La société ARCM a pour activités principales **la maintenance et le contrôle des installations de séchage de céréales**, les travaux de réparation et de modification engendrés par le vieillissement des installations, l'obsolescence des matériels et la mise en conformité de l'outil de production.

L'entreprise garantit une prestation de **dépannage et d'assistance technique** au démarrage des séchoirs lors du lancement des campagnes de séchage de céréales dites d'été (à partir de juillet) et d'hiver (à partir d'octobre).

Elle intervient aussi dans les domaines de l'**automatisme** et de la **régulation du séchage** à proprement dit.

D'autre part, elle assure une **prestation de conseil et d'expertise** auprès de ses clients dans le cadre du suivi des travaux réalisés par des sociétés extérieures.

Et enfin, elle propose une **formation des personnels saisonniers et/ou permanents** de ses clients, intervenant au sein des séchoirs.

3. ACTIVITES DE L'ENTREPRISE :

Les activités actuelles de la SARL peuvent se diviser en **quatre principaux axes** : le contrôle et la maintenance des installations de séchage, à l'issue desquels des propositions d'amélioration des performances ou d'automatisations sont émises, les dépannages et l'assistance technique aux conducteurs de séchoirs lors de la campagne de séchage, la formation et l'instrumentation.

Depuis 2018, de nouvelles perspectives se profilent.

3.1. Le contrôle des installations de séchage :

Le contrôle des installations se décline en deux domaines : la maintenance préventive et la maintenance corrective.

3.1.1. La maintenance préventive :

Une liste des opérations réalisées lors des contrôles annuels des installations peut être dressée :

Contrôle des parties mécaniques et pneumatiques :

- Inspection des ventilateurs (turbine, volute, manchette) ;
- Vérification des courroies (contrôle et reprise des tensions) ;
- Vérification des moteurs (isolement, continuité, alignement) ;
- Vérification des paliers et roulements (graissage, analyse des sons) ;
- Vérification des systèmes anti-poussières (volets, vantelles, systèmes de transmission) ;
- Vérification de la cheminée ;
- Vérification des parties métalliques (colonne de grain, caissons d'air, générateur, charpente) ;
- Vérification du circuit pneumatique (compresseur, réseau air, électrodistributeur, vérins) ;
- Vérification des systèmes de détection de niveau ;
- Vérification du système extracteur.

Contrôle des parties électriques :

- Vérification des sondes de mesure de température ;
- Vérifications des câblages ;
- Vérification de l'ensemble relais (puissance et commande) ;
- Vérification des systèmes de gestion extracteur (temporisation, programmateur, compteur) ;
- Vérification des ensembles régulation et indication de température ;
- Vérification des systèmes automatés ;
- Mesures des intensités absorbées et des tensions (comparaison aux valeurs théoriques).

Contrôle des parties brûleurs :

- Vérification panoplie (électrovannes, fins de course, pressostats, filtres) ;
- Nettoyage et contrôle des électrodes, cellules de lecture flamme, de la rampe brûleur ;
- Purge des tuyauteries (prises d'impulsions air et gaz) ;
- Contrôle des pressions d'alimentation ;
- Contrôle des joints d'étanchéité ;
- Nettoyage des hublots de contrôle flamme ;
- Inspection du circuit aéraulique.

Essais dynamiques du séchoir réalisés à l'issue des opérations de contrôle :

- Mise en fonction des groupes moto ventilateurs ;
- Mise en fonction des brûleurs ;
- Mise en fonction des extracteurs ;
- Test des sécurités (Disjonction thermique, défaut brûleur, défaut sur température et incendie) ;
- Imagerie thermique de l'armoire électrique, de la ventilation et de la colonne.

A l'issue des contrôles, un rapport technique reprenant toutes les observations et les mesures effectuées est édité et envoyé aux clients. Un récapitulatif est joint à ce support avec les préconisations de travaux à réaliser en fonction de leur priorité.

3.1.2 Maintenance corrective:

Les travaux de maintenance corrective concernent principalement :

- La mise en conformité des installations selon les exigences de la DREAL¹ et des compagnies d'assurance ; il s'agit essentiellement de l'ajout de capteurs de température ;
- La mise en place de supervision, en remplacement du matériel vieillissant voire obsolète ;
- Et le remplacement des brûleurs conformément aux normes de sécurité.

¹ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

3.2. Dépannages et Assistance technique

Le domaine d'activité principal de la société étant le suivi des installations de séchage de céréales, son rythme de travail se calque sur celui des récoltes. Deux périodes significatives en résultent alors, le séchage :

- des céréales « à paille » dont la récolte se fait en été (blé, orge, colza, etc.), de mi-juin à fin juillet.
- Et celles dont la récolte a lieu en automne (maïs, tournesol, sorgho, etc.), de mi-septembre à fin novembre.

Ces périodes sont données à titre indicatif puisqu'elles dépendent des conditions climatiques locales et peuvent varier d'une quinzaine de jours voire plus d'une année sur l'autre.

Le réglage des paramètres de séchage en fonction du type de céréales est donc à réaliser en début de campagne et une assistance technique physique et/ou téléphonique doit être assurée.

Au cours de ces mois, la société doit être disponible sept jours sur sept et réactive sur de très courts délais, pour assurer les dépannages et accompagner les utilisateurs. Il s'agit d'une période intense au cours de laquelle les enjeux économiques des organismes stockeurs se jouent car tout arrêt prolongé d'une installation en pleine saison représente une réelle perte d'exploitation.

3.3. Formation

Des modules de formation pour les personnels permanents et saisonniers des installations de séchage sont dispensés à la demande de nos clients.

3.4. Instrumentation

Afin d'optimiser la conduite des séchoirs et réaliser des économies d'énergie, nous proposons à nos clients l'instrumentation de leurs installations :

- Mesures de vitesse, pression et débit d'air ;
- Comptage gaz ;
- Mise en place de compteurs horaire ;
- Etc.

4. PERSPECTIVES :

- Etude en cours pour la mise en place d'une régulation de débit d'air pilotant les installations (recherche d'un mode « éco ») ;
- Recherche et développement pour la conception d'un séchoir tunnel ;
- Equipement en thermométrie des sites de stockage de céréales.

La pérennité de l'entreprise reposera sur notre capacité à toujours rechercher de nouveaux axes de développement, c'est pourquoi cette liste reste non-exhaustive.